

[Rapport du Défenseur des droits : un droit à la cantine scolaire pour tous les enfants](#) [1]

Le Défenseur des droits est chargé notamment de défendre et promouvoir l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant et de lutter contre les discriminations. À ce titre, il est régulièrement saisi de réclamations visant les difficultés d'accès aux cantines scolaires que peuvent rencontrer certains enfants. À partir de ces réclamations, il a publié en mars 2013 un rapport intitulé « L'égal accès des enfants à la cantine de l'école primaire ». Six ans après, la situation a considérablement évolué, comme le reflètent les réclamations traitées ces dernières années, mais au-delà de l'égal accès des enfants à la cantine, titre du précédent rapport, se pose désormais la question du droit à la cantine scolaire pour tous les enfants et de son effectivité.

[En savoir plus et consulter le rapport et sa synthèse \(Défenseur des droits\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/rapport-du-d%C3%A9fenseur-des-droits-un-droit-%C3%A0-la-cantine-scolaire-pour-tous-les-enfants>

[2] <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/rapports/2019/06/un-droit-a-la-cantine-scolaire-pour-tous-les-enfants>